

Date de convocation : 3 octobre 2019

Présents : tous les membres en exercice, sauf :

Absents excusés : Gilles GUICHON ainsi que Anne BLADE, Dominique GRESSET BOURGEOIS donne pouvoir à Célestin CAPELLI, Sylviane GUINARD donne pouvoir à Bernard JAILLET, Christophe RODIA, Magali PEUGET, Grégoire LONG donne pouvoir à Denis MOREL

Secrétaire de séance : Alain RIGAUD

19h08 arrivée de Olivier GAMBEY, le résultat des votes est donc modifié.

L'ordre du jour :

1. Approbation des comptes-rendus de conseil communautaire du 06 juin 2019 et du 11 juillet 2019

2. Projet de fusion des communautés de communes

3. Finances

- Décisions modificatives
- Taxe et cotisation GEMAPI 2020
- Cession véhicule Master Renault

3 Développement économique et mutualisation

- ZAE Grand Gizon :
 - Bail commercial
 - Vente de foncier
- ZAE Lavancia-Epercy : Vente de foncier
- Vaux-les-Saint-Claude : Location de terrain

4. Pays de Ludy : affaires scolaires et petite enfance

- Multi-accueil Pause Câlin : mise à jour du règlement de fonctionnement
- Activités pédagogiques scolaires :
 - Convention avec le CPIE du Haut-Jura
 - Convention avec l'association des Petits Débrouillards du Grand Est
- Groupe scolaire : étude de faisabilité par le SIDEC

5. Culture et Communication

- Renouvellement convention JUMEL

6. Tourisme, Commerce et Patrimoine

- Aménagement du site du Regardoir : plan de financement prévisionnel

7. Vie sportive et associative

- Vestiaires de Coyron : convention de mise à disposition

8. Environnement et PNR

- « CLIMASSIF, le climat change, et vous ? » : convention avec le CPIE du Haut-Jura
- Centrales villageoises : participation à la SCIC
- Opération de revitalisation territoriale (ORT) : convention multipartite
- PLUi : débat sur le projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)
- PLU Lavancia-Epercy :
 - Droit de préemption
 - Périmètre délimité des abords de l'église Saint-Georges
 - Obligation de dépôt d'une déclaration préalable à l'édification de clôture (zones U et AU)
 - Obligation de dépôt d'une déclaration préalable pour travaux de ravalement de façades

9. Communications diverses

Henri GUIDOT souhaite la bienvenue à l'ensemble de l'assemblée.

Le Président remercie la commune de Crenans pour son lieu de réception.

Pascal GAROFALO souhaite la bienvenue aux Conseillers communautaires, la presse ainsi qu'au personnel présent.

Le Président indique que depuis le dernier conseil communautaire du **11 juillet 2019**, il y a eu 2 bureaux, 4 commissions et 3 Comités de pilotage Fusion.

Pascal GAROFALO précise que la présentation du PADD ainsi que les comptes rendus des conseils communautaires du 06 juin 2019 et du 11 juillet 2019 ont été envoyés par courrier avec les convocations.

Il ajoute qu'un rapport de travail a été distribué sur table comprenant les décisions modificatives sur le budget 2019 et le plan d'actions de l'Opération de revitalisation territoriale (ORT).

Les comptes-rendus suivants :

- Commission Développement Economique et Mutualisation du 21/05/19,
- Commission Pays de Ludy du 09/07/19 et du 10/09/19,
- Commission Tourisme, Commerce et Patrimoine du 24/07/19,
- Commission Vie sportive et associative du 15/04/19 et du 15/07/19,
- Commission Culture et Communication du 19/09/19,

ont été envoyés par mail.

Quant aux comptes rendus des commissions suivantes :

- Commission CIAS du 24/04/19 et du 11/06/19,
- Commission Environnement et PNR du 02/07/19,

le Président indique qu'ils seront envoyés ultérieurement.

Pour cette réunion du Conseil, il propose à Monsieur Alain RIGAUD, conseiller communautaire titulaire de Vaux-Saint-Claude, d'être secrétaire de séance, ce qu'il accepte volontiers.

Le Président présente les différentes excuses.

Laure BEVAND procède à l'appel : le quorum étant largement atteint, Pascal GAROFALO propose d'aborder l'ordre du jour.

1. Approbation des comptes-rendus de conseil communautaire du 06 juin 2019 et du 11 juillet 2019

Le Président indique qu'il convient de valider les comptes rendus des conseils communautaires du 06 juin 2019 et du 11 juillet 2019, ces comptes rendus sont validés à l'unanimité (*résultat des votes : 29 pour – 0 contre – 0 abstention*).

2. Projet de fusion des communautés de communes

Le Président présente les résultats des votes des communes suite au projet transmis par la Préfecture du Jura. Il indique que les 92 communes représentant 25 102 habitants avaient jusque tout début octobre pour délibérer. Les résultats sont les suivants :

- ⇒ **75 communes favorables (82%) représentant 22 044 habitants (88%)**
- ⇒ **17 communes défavorables (18%) représentant 3 058 habitants (12%)**

A l'échelle de chaque communauté de communes :

| | FAVORABLES | DÉFAVORABLES |
|--------------------------|------------|--------------|
| Communes PAYS des LACS | 26 (96%) | 1 |
| Communes PETITE MONTAGNE | 13 (56,5%) | 10 |
| Communes JURA SUD | 15 (88 %) | 2 |
| Communes REGION ORGELET | 21 (84%) | 4 |

| | Habitants Favorables | Population totale CC actuelle |
|--------------------------|----------------------|-------------------------------|
| Communes PAYS des LACS | 5 611 (99%) | 5 648 |
| Communes PETITE MONTAGNE | 4 888 (73%) | 6688 |
| Communes JURA SUD | 6 314 (90%) | 7 031 |
| Communes REGION ORGELET | 5 231 (91%) | 5 735 |

L'enjeu de la nouvelle CC est de maintenir une proximité d'action. Ainsi, une continuité dans la circulation d'information est prévue à travers une diffusion d'information sur les Comités de pilotages aux Maires et mairies ainsi qu'avec la lettre d'information n°3 à destination de la population, qui en cours de conception. De plus, il est réaffirmé une organisation de la future Communauté de communes autour des 4 bourgs centres.

D'un point de vue méthodologique, pour les 3 mois à venir, il s'agit d'organiser le fonctionnement de la future Communauté de communes avec

- Des groupes de travail thématique entre élus (avec l'appui des agents) selon les modalités suivantes
 - o **1 référent** pour organiser les réunions et les rendus au Comité de pilotage,
 - o **2 élus par Communauté de communes actuelle** sur le thème choisi,
 - o **Objectifs** de partager et s'approprier l'ensemble des actions en cours à l'échelle de la nouvelle CC et de préparer 2020 en termes d'actions et de budget,
 - o **Autour de 15 thèmes identifiés** : Voirie, déchets et travaux / Enfance, scolaire / Assainissement / Environnement (PNR) / Economie / Tourisme / Ressources humaines / Finances / Action sociale, CIAS / Urbanisme et aménagement / Communication / Culture / Administration générale / Sport et vie associative / Animation du territoire
- Une définition de l'organisation technique avec un organigramme en cours de définition, un positionnement des agents, une harmonisation des outils à prévoir en priorité sur les ressources humaines et finances.

Une Conférence des Maires est prévue le **jeudi 05 décembre à 19h30** (lieu à confirmer : La Tour du Meix)

Pascal GAROFALO demande s'il y a des questions.

Didier BERREZ demande quelles sont les 2 communes qui ont voté contre à Jura Sud.

Le Président lui répond la commune de Châtel-de-Joux ainsi que la commune de Lavancia-Epercy.

Pascal GAROFALO précise qu'il reste 90 jours pour travailler sur le projet de fusion : en effet, à chaque Comité de pilotage, le décompte est indiqué.

Le ou la DGS sera recruté(e) par le nouveau ou la nouvelle Président(e) suite aux élections municipales de 2020. Pascal GAROFALO précise que Mehdi TABOUI assurera également le poste de DGS sur un emploi fonctionnel (lié au Président) au 1^{er} janvier 2020. Quant aux 4 postes DGA, ils seront représentés par les 4 DGS actuels. Ainsi, Mehdi TABOUI a été positionné sur le poste de DGA « Ressources », Frank PACOUD sur le poste de DGA « Services techniques », Josiane VINCENT sur le poste de DGA « Services à la population » et Charlotte MINOTTI sur le poste de DGA « Développement du territoire ».

Denis MOREL revient sur les 15 thèmes identifiés, il demande s'ils représenteront les 15 vices-présidences au 1^{er} janvier 2020 ou si ce sont plutôt des thèmes de réflexion.

Pascal GAROFALO lui précise que ce sont plutôt des thèmes de réflexion car il n'y a pas de gouvernance politique pour le moment, puisque ce n'est pas la priorité.

3. Finances

- Décisions modificatives

Le Président explique que 5 décisions modificatives sont à prendre pour réajuster les budgets : Budget Général, Musée du Jouet, SPANC, ZA Gd Gizon et ZA La Clavelière.

Tout d'abord, le budget général :

Le Président indique que toutes les subventions ne sont pas notifiées, ce qui explique un tel écart en recettes.

| Désignation | Dépenses | | Recettes | |
|--|-----------------------|-------------------------|-----------------------|-------------------------|
| | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| FONCTIONNEMENT | | | | |
| D-60611 - Eau & assainissement | - € | 2 700.00 € | - € | - € |
| D-60632 - Fournitures de petit équipement | - € | 1 000.00 € | | |
| D-6161 - Assurances multirisques | - € | 1 250.00 € | - € | - € |
| D-6232 - Fêtes et Cérémonies | - € | 4 000.00 € | - € | - € |
| D-6237 - Publications | - € | 50.00 € | - € | - € |
| TOTAL D 011 : Charges à caractère général | - € | 9 000.00 € | - € | - € |
| D-6475 - Médecine du travail | - € | 200.00 € | - € | - € |
| D-6478 - Autres charges sociales diverses | - € | 500.00 € | - € | - € |
| TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés | - € | 700.00 € | - € | - € |
| D-739223 - FPIC | - € | 22 892.00 € | | |
| TOTAL D 014 : Atténuations de produits | - € | 22 892.00 € | - € | - € |
| D - 022 - Dépenses imprévues | - 20 553.00 € | - € | - € | - € |
| TOTAL D 022 - Dépenses imprévues | - 20 553.00 € | - € | - € | - € |
| D-675 - Valeurs comptables des immobilisations cédées | - € | 850.00 € | - € | - € |
| D-6761 - Différences sur réalisations (positives) transférées en invest | - € | 1 670.00 € | - € | - € |
| TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections | - € | 2 520.00 € | - € | - € |
| D-657341 - Communes membres du GFP | - € | 12 213.00 € | - € | - € |
| D-6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres... | - € | 18 000.00 € | | |
| TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante | - € | 30 213.00 € | - € | - € |
| D - 66112 - Intérêts ICNE | - € | 20 766.00 € | - € | - € |
| TOTAL D 66 : Charges financières | - € | 20 766.00 € | - € | - € |
| R - 7018 - Participation repas CC | - € | - € | - € | 600.00 € |
| R - 7088 - Autres produits d'activités annexes | - € | - € | - € | 2 000.00 € |
| TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine, et ventes diverses | | | | 2 600.00 € |
| R - 73111 - Taxe foncière et d'habitation | - € | - € | - € | 11 582.00 € |
| TOTAL R 73 : Impôts et taxes | - € | - € | - € | 11 582.00 € |
| R - 74124 - Dotation d'intercommunalité | - € | - € | - € | 36 170.00 € |
| R - 74126 - Dotation de compensation des groupements de communes | - € | - € | - 7 912.00 € | - € |
| R - 7473 - Départements | - € | - € | - € | 4 730.00 € |
| R - 74781 - Participation CAF/Ludothèque | - € | - € | - € | 8.00 € |
| R - 74782 - Participation CAF/Crèche | - € | - € | - € | 12 560.00 € |
| TOTAL R 74 : Dotations, Subventions, Participations | - € | - € | - 7 912.00 € | 53 468.00 € |
| R - 775 - Produits de cessions d'immobilisations | - € | - € | - € | 2 500.00 € |
| R - 778 - Produits exceptionnels divers | - € | - € | - € | 3 300.00 € |
| TOTAL R 77 : Produits exceptionnels | - € | - € | - € | 5 800.00 € |
| TOTAL FONCTIONNEMENT | - 20 553.00 € | 86 091.00 € | - 7 912.00 € | 73 450.00 € |
| TOTAL GÉNÉRAL | | 65 538.00 € | | 65 538.00 € |
| INVESTISSEMENT | | | | |
| D - 020 - Dépenses imprévues | - € | 48 255.00 € | - € | - € |
| TOTAL D - 020 - Dépenses imprévues | - € | 48 255.00 € | - € | - € |
| D - 204133 - Haut-débit | - € | 20 000.00 € | - € | - € |
| D - 2041411 - Fonds de concours aux communes membres | - 13 000.00 € | - € | - € | - € |
| TOTAL D 204 - Subventions d'équipement versées | - 13 000.00 € | 20 000.00 € | - € | - € |
| D-21352 - Aménagement Handicap Musée | - € | 2 000.00 € | - € | - € |
| TOTAL D 21 - Immobilisations corporelles | - € | 2 000.00 € | - € | - € |
| D-23131 - Réfection toiture couverture Site Archéo | - € | 8 550.00 € | - € | - € |
| TOTAL D 23 - Immobilisations en cours | - € | 8 550.00 € | - € | - € |
| D - 261 - Titres de participation | - € | 2 000.00 € | - € | - € |
| TOTAL D 26 - Participations et créances rattachées à des participations | - € | 2 000.00 € | - € | - € |
| D - 2763486 - Participation Budget SPANC | - € | 7 000.00 € | - € | - € |
| TOTAL D 27 - Autres immobilisations financières | - € | 7 000.00 € | - € | - € |
| R - 192 - Plus ou moins value sur cession d'immobilisation | - € | - € | - € | 1 670.00 € |
| R - 2182 - Matériel de transport | - € | - € | - € | 850.00 € |
| TOTAL R 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections | - € | - € | - € | 2 520.00 € |
| R - 10222 - FCTVA | - € | - € | - € | 36 000.00 € |
| TOTAL R 10 - Dotations, fonds divers et réserves | - € | - € | - € | 36 000.00 € |
| R - 1311 - Subv FEDER Aménagement Chaudière granulés bois siège JS | - € | - € | - € | 26 316.00 € |
| R - 13141 - Participation communes | - € | - € | - € | 14 620.00 € |
| R - 132414 - Fds de concours Cnes | - € | - € | - 4 651.00 € | - € |
| TOTAL R 13 - Subventions d'investissement | - € | - € | - 4 651.00 € | 40 936.00 € |
| TOTAL INVESTISSEMENT | - 13 000.00 € | 87 805.00 € | - 4 651.00 € | 79 456.00 € |
| TOTAL GÉNÉRAL | | 74 805.00 € | | 74 805.00 € |

Le Président précise les éléments suivants :

Premièrement, les ajustements en fonctionnement :

60611 – Eau & Assainissement – Il faut réajuster la prévision budgétaire, qui n'était pas suffisante, de 2 700.00 € supplémentaires.

50632 – Fournitures de petit équipement – Au vu des dépenses déjà engagées, il est judicieux de prévoir une provision complémentaire de 1 000.00 €.

6161 – Assurances – Il faut réajuster la prévision budgétaire qui n'était pas suffisante, de 950.00 € et ajouter 300.00 € pour couvrir une régularisation 2018 sur l'assurance 'véhicules' & 'responsabilité civile' qui n'était pas prévue ; il faut donc augmenter la prévision budgétaire globale de la somme de 1 250.00 €.

6232 – Fête et cérémonie – Il faut réajuster la prévision budgétaire de 4 000.00 € ; les dépenses concernent principalement des dépenses imprévues liées à la préparation de la future fusion (réunions et rencontres diverses) et au repas préfectoral du 27 mars au Regardoir dont le coût s'est élevé à 1 111.00 €.

6237 – Publications – Il faut réajuster la prévision budgétaire qui n'était pas suffisante, de 50.00 € supplémentaires.

6475 – Médecine du travail – Il faut réajuster la prévision budgétaire qui n'était pas suffisante, de 200.00 € supplémentaires.

6478 – Autres charges sociales diverses – Il faut réajuster la prévision budgétaire qui n'était pas suffisante, de 500.00 € supplémentaires. Cette prévision concerne la cotisation Plurélya, qui est régularisée en fonction des agents (sortant et rentrant).

739223 – FPIC – le FPIC n'étant pas connu au moment de l'élaboration du budget, il s'élève cette année à 348 892.00 € pour l'ensemble intercommunal et communal, il faut donc réajuster la prévision budgétaire à hauteur de 22 892.00 € à la hausse.

657341 – Communes membre du GFP – Au vu du montant du FPIC maintenant connu, cette ligne qui concerne les fonds de concours versés aux communes liés au Pacte Financier et Fiscal de Solidarité 2019, est à réajuster à hauteur de 12 213.00 € à la hausse.

6574 – Subventions de fonctionnement aux associations et autres – les 2 000.00 € prévus sur cette ligne pour la Centrale villageoise sont basculés en investissement sur le compte 261 - titres de participation ; et 20 000.00 € de subvention complémentaire à Jura Sud Foot ont été votés lors du CC du 6 juin ; il faut donc réajuster la prévision budgétaire de cette ligne de 18 000.00 € de crédits supplémentaires.

66112 – ICNE – Les ICNE n'ont pas été budgétés correctement ; il faut donc réajuster cette ligne pour un montant supplémentaire de 20 766.00 €.

7018 – Participation repas CC – Il faut réajuster la prévision budgétaire sous-estimée, pour une recette supplémentaire de 600.00 €.

7088 – Autres produits d'activités annexes – Il faut réajuster la prévision budgétaire de 2 000.00 € supplémentaires. Cette recette supplémentaire correspond pour partie à la vente des Pass Via Ferrata.

73111– Fiscalité... – Après réception de l'état 1259, il faut réajuster la prévision budgétaire des recettes fiscales de la somme supplémentaire de 11 582.00 €.

Par ailleurs, la DGF n'étant pas connue au moment de l'élaboration du budget, il faut réajuster les prévisions budgétaires des comptes :

74 124 – Dotation d'intercommunalité, de la somme supplémentaire de 36 170.00 €,

74 126 – Dotation de compensation des groupements de communes, de la somme diminuée de 7 912.00 € ;

7473 – Département – Une subvention du CD39, pour les ateliers informatiques et intergénérationnels à la Médiathèque a été notifiée pour la somme de 7 230.00 € alors que 2 500.00 € avait été budgétés ; il faut réajuster cette prévision budgétaire et ajouter la somme de 4 730.00 €.

74782 – CAF/Crèche – Il faut réajuster la prévision budgétaire à hauteur de 12 560.00 € ; ce réajustement provient de la prestation 'fournitures repas' mise en place depuis le 1^{er} décembre 2018.

778 – Produits exceptionnels – Il faut réajuster la prévision budgétaire sous-estimée, pour un montant supplémentaire de 3 300.00 €. La somme de 4 159.00 € a été perçue et n'était pas prévue, via les assurances pour le litige 'Chantier Rénovation et Extension Groupe Scolaire Etival'.

022 – Dépenses imprévues – 50 000.00 € pour des éventuelles dépenses imprévues ont été budgétés ; ce montant sera diminué de 20 553.00 €.

Ainsi, le volume budgétaire réajusté en fonctionnement s'élève à 65 538.00 €.

Denis MOREL demande pourquoi le DGF est-elle si importante. Le Président lui indique qu'il s'agit d'une conséquence positive du pacte financier et fiscal de solidarité.

Deuxièmement, les ajustements en investissement :

204133 – Haut-débit – Il faut réajuster la prévision budgétaire de 20 000.00 € supplémentaires. En effet, une réactualisation du plan de financement initial a été rediscutée lors de la réunion du 4 juin.

2041411 – Fonds de concours aux communes membres – Il faut diminuer la prévision budgétaire de 13 000.00 € ; Ce fonds de concours concerne la salle polyvalente de Maisod, dont le plan de financement a été revu à la baisse suite aux résultats du marché d'appel d'offres.

21352 – Aménagement Handicap Musée du Jouet – une prévision supplémentaire d'un montant de 2 000.00 € est nécessaire. En effet, les coûts de mise aux normes des sanitaires et l'installation de film UV sont plus conséquents que prévu.

23131 – Réfection toiture site archéo – Une prévision supplémentaire d'un montant de 8 550.00 € est nécessaire.

10222 – FCTVA – Il faut réajuster la prévision budgétaire de 36 000.00 € supplémentaires.

1311 – Subv FEDER Aménagement chaudière granulés bois siège JS – Il faut inscrire cette recette qui vient d'être notifiée pour un montant de 26 316.00 €.

13141 – Fonds de concours communes – Une prévision supplémentaire d'un montant de 14 620.00 € est nécessaire ; ce fonds de concours concerne les communes des Crozets, Etival et Châtel de Joux pour la rénovation et l'extension du groupe scolaire d'Etival, son calcul a été revu au vu du montant définitif des travaux engagés.

132414 – Fonds de concours communes – Cette ligne concerne les fonds de concours versés par les communes et liés au PFFS 2019, elle est à diminuer de 4 651.00 €.

020 – Dépenses imprévues – Afin d'équilibrer la section d'investissement et au vu des recettes complémentaires à inscrire qui sont plus importantes que les dépenses, un réajustement de 48 255.00 € est fait sur les dépenses imprévues.

Ainsi, le volume budgétaire réajusté en investissement s'élève à 74 805.00 €.

De plus, des réajustements sur des **opérations d'ordre de section** à section sont à faire, notamment sur les comptes 675, 775 & 2182 ; 6761 & 192, pour la somme de 2 500.00 € ; il s'agit des écritures de cession du véhicule SANDERO.

Sur le budget du musée du jouet, le Président indique que comme chaque année à cette période, des crédits supplémentaires sur les achats de la boutique sont sollicités, afin que la boutique soit au mieux achalandée pour la fin d'année (vacances Toussaint et Noël).

Après analyse et perspectives financières d'ici le 31 décembre, il s'avère qu'aucune recette supplémentaire sur les ventes ne sera dégagée par rapport aux prévisions budgétées.

| Désignation | Dépenses | | Recettes | |
|--|-----------------------|-------------------------|-----------------------|-------------------------|
| | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| FONCTIONNEMENT | | | | |
| D-60611 - Eau Assainissement | - € | 2 500.00 € | - € | - € |
| D-607 - Achat stock boutique | - € | 4 300.00 € | - € | - € |
| D-611 - Prestations de services | - € | 800.00 € | - € | - € |
| D-618 - Blanchissage | - € | 1 500.00 € | - € | - € |
| D-6184 - Formation | - 1 800.00 € | - € | - € | - € |
| TOTAL D 011 : Charges à caractère général | - 1 800.00 € | 9 100.00 € | - € | - € |
| R - 64198 - Autres remboursements | - € | - € | - € | 3 000.00 € |
| TOTAL R 013 : Atténuations de charges | - € | - € | - € | 3 000.00 € |
| R - 752 - Revenu des immeubles non affecté à des activités prof. | - € | - € | - € | 4 000.00 € |
| R - 753 - Reversement taxe de séjour | - € | - € | - € | 300.00 € |
| TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante | - € | - € | - € | 4 300.00 € |
| TOTAL FONCTIONNEMENT | - 1 800.00 € | 9 100.00 € | - € | 7 300.00 € |
| TOTAL GÉNÉRAL | | 7 300.00 € | | 7 300.00 € |

D'autres lignes sont à rééquilibrer, il est donc proposé les réajustements suivants :

60611 – Eau & Assainissement – Il faut réajuster la prévision budgétaire qui n'était pas suffisante, de 2 500.00 € supplémentaires.

611 – Prestations de services – Il faut réajuster la prévision budgétaire qui n'était pas suffisante, de 800.00 € supplémentaires.

Les 2 prestations de gardiennages (chapiteaux 30 ans et journée du patrimoine) ont été sous-évaluées ; il faut donc réajuster la prévision budgétaire à hauteur de 300.00 €.

La prestation de traduction du site internet en anglais est une prestation complémentaire à budgéter pour un montant de 500.00 €.

618 – Blanchissage – Il faut réajuster la prévision budgétaire qui n'était pas suffisante, de 1 500.00 € supplémentaires. En effet, au vu de la modification des périodes d'ouverture de l'hébergement, la prévision budgétaire de cette prestation avait été revue bien à la baisse.

6184 – Formations – Il faut diminuer la prévision budgétaire de 1 800.00 €, ces crédits ne seront pas consommés.

64198 – Autres remboursements – Il faut réajuster la prévision budgétaire de 3 000.00 € supplémentaires. Il s'agit de remboursements sur congés maladie et maternité des agents.

752 – Revenus des immeubles – Il faut réajuster la prévision budgétaire de 4 000.00 € supplémentaires.

753 – Taxe de séjour – Il faut réajuster la prévision budgétaire de 300.00 € supplémentaires.

En effet, au vu de la modification des périodes d'ouverture de l'hébergement, la prévision budgétaire des locations de l'hébergement avait été revue bien à la baisse.

Ainsi, le volume budgétaire réajusté de ce budget de fonctionnement s'élève à 7 300.00 €.

Pascal GAROFALO présente le **budget spanc eau & assainissement** :

| Désignation | Dépenses | | Recettes | |
|---|-----------------------|-------------------------|-----------------------|-------------------------|
| | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| INVESTISSEMENT | | | | |
| D - 1687 - Avance budget général | - € | 13 500.00 € | - € | - € |
| R - 1687 - Avance budget général | - € | - € | - € | 13 500.00 € |
| TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales | - € | 13 500.00 € | - € | 13 500.00 € |
| TOTAL INVESTISSEMENT | - € | 13 500.00 € | - € | 13 500.00 € |
| TOTAL GÉNÉRAL | | 13 500.00 € | | 13 500.00 € |

Le président précise que, en investissement, il nous faut réajuster les lignes de participation du Budget général en dépenses et en recettes pour la somme de 13 500.00 €.

Le volume budgétaire réajusté en investissement s'élève à 13 500.00 €.

Pascal GAROFALO aborde ensuite, le budget ZA Grand Gizon :

| Désignation | Dépenses | | Recettes | |
|--|-----------------------|-------------------------|-----------------------|-------------------------|
| | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| FONCTIONNEMENT | | | | |
| D-605 - Achat de matériel, équipements et travaux | - € | 23 606.00 € | | |
| D-66112 - Achat d'études, prestations de services | - € | 549.00 € | | |
| TOTAL D 011 : Charges à caractère général | - € | 24 155.00 € | - € | - € |
| R-74718 - DETR | - € | - € | - € | 24 155.00 € |
| TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations | - € | - € | - € | 24 155.00 € |
| TOTAL FONCTIONNEMENT | - € | 24 155.00 € | - € | 24 155.00 € |
| TOTAL GÉNÉRAL | | 24 155.00 € | | 24 155.00 € |

74718 – DETR – Il faut inscrire cette recette qui vient d'être notifiée pour un montant de 24 155.00 €. Il s'agit de la DETR sur les travaux d'assainissement sur la zone d'activité.

Le volume budgétaire réajusté s'élève à 24 155.00 €.

Enfin, Le Président aborde le budget ZA La Claveliere :

| Désignation | Dépenses | | Recettes | |
|--|-----------------------|-------------------------|-----------------------|-------------------------|
| | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| FONCTIONNEMENT | | | | |
| D-63512 - Taxes foncières | - € | 11.00 € | | |
| TOTAL D 011 : Charges à caractère général | - € | 11.00 € | - € | - € |
| D-65888 - Autres | - € | 1.00 € | - € | - € |
| TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante | - € | 1.00 € | - € | - € |
| R-7788 - Produits exceptionnels divers | - € | - € | - € | 12.00 € |
| TOTAL R 77 : Produits exceptionnels | - € | - € | - € | 12.00 € |
| TOTAL FONCTIONNEMENT | - € | 12.00 € | - € | 12.00 € |
| TOTAL GÉNÉRAL | | 12.00 € | | 12.00 € |

63512 – Taxes foncières – Il faut réajuster la prévision budgétaire, qui n'était pas suffisante, de 11.00 € supplémentaires.

Et afin de régulariser des arrondis de TVA, il faut réajuster les crédits du compte **65888** de 1.00 €.

Pascal GAROFALO termine son propos en disant que ces modifications budgétaires sont principalement des ajustements. Il estime que la Capacité d'autofinancement 2019 (CAF) devrait être intéressante.

Le Président propose de voter ces 5 décisions modificatives d'un seul et même bloc, ce qui est accepté (*résultat des votes : 29 pour – 0 contre – 0 abstention*).

- Taxe et cotisation GEMAPI 2020

Pascal GAROFALO précise qu'il est nécessaire de délibérer **pour reconduire** la taxe GEMAPI sur 2020 en fonction du montant de la cotisation demandé par le PNR du Haut-Jura soit à hauteur de 49 318 € (environ 1 000 euros d'écart en moins par rapport à 2019).

Cette proposition est validée par l'ensemble de l'assemblée (*résultat des votes : 29 pour – 0 contre – 0 abstention*).

- Cession véhicule Master Renault

Le Président indique que ce véhicule avait été aménagé il y a une dizaine d'année avec plusieurs postes informatiques afin de permettre au public d'accéder à Internet. Avec le développement de l'accès internet à domicile, le véhicule a été stocké sans aucun usage.

Il est demandé au Conseil d'autoriser sa vente au mieux-disant en l'état.

Cette cession de véhicule est acceptée par toutes et tous (*résultat des votes : 29 pour – 0 contre – 0 abstention*).

4. Développement économique et mutualisation

Serge LACROIX indique que 2 points de l'ordre du jour ne seront pas abordés aujourd'hui car nous attendons encore des éléments de réponses de partenaires extérieurs concernant la ZAE Lavancia-Epercy - vente de foncier et Vaux-les-Saint-Claude - location de terrain.

Serge LACROIX précise qu'à titre informatif, Ain Jura Taxi n'ayant pas donné suite à son projet, la parcelle de 999 m2 sur la ZAE Petit Gizon est à nouveau disponible.

- ZAE Grand Gizon

○ **Bail location Aéronov**

Serge LACROIX précise qu'afin d'éviter tout conflit d'intérêt, Pascal GAROFALO ainsi que Jean-Charles DALLOZ ne participeront pas au débat et au vote de cette délibération.

19h05 SORTIE PASCALGAROFALO ET JEAN-CHARLES DALLOZ

Serge LACROIX explique que la conclusion et révision de louage ont été déléguées au Président par délibération du 17 décembre 2015 mais compte tenu du risque de conflit d'intérêt, une délibération par le Conseil communautaire est plus opportune.

Dans le cadre de son développement, l'entreprise Aéronov a besoin d'une petite surface de stockage pour une citerne de CO2 à proximité du bâtiment qu'elle loue à Bourbon Industrie. La parcelle étant communautaire, il est proposé au Conseil de faire un bail commercial pour les 9m² nécessaire à raison d'un loyer de 9.09 € HT mensuel.

Cette proposition est validée à l'unanimité (*résultat des votes : 27 pour – 0 contre – 0 abstention*).

19h07 RETOUR PASCALGAROFALO ET JEAN-CHARLES DALLOZ

Serge LACROIX indique le résultat du vote de l'assemblée à Pascal GAROFALO et Jean-Charles DALLOZ. Le Président remercie ses collègues pour ce vote.

19h08 arrivée d'Olivier GAMBEY, le résultat des votes est donc modifié.

○ **Vente Immorobo39**

Serge LACROIX précise que lors du conseil d'avril 2019, Jura Sud a autorisé la vente d'un tènement foncier à la SCI Immorobo39 qui doit permettre le développement de l'entreprise Actimium. Le projet immobilier se précise et l'entreprise aurait besoin d'une surface complémentaire à l'arrière de son bâtiment.

Il est demandé au Conseil d'accepter la vente de 24 m² selon les mêmes modalités que la vente précédente pour 10€/m² HT soit un montant de 240 euros HT.

Par ailleurs, la communauté de communes Jura sud acquerrait 102 m² à Actimium pour un coût de 10€/m² HT.

Pascal GAROFALO demande quand cette vente est-elle prévue. Serge LACROIX lui indique le plus vite possible. (*résultat des votes : 30 pour – 0 contre – 0 abstention*).

Isabelle TISSOT demande un point sur la ZA des Quarrés.

Serge LACROIX lui indique que cette zone est toujours en étude « 4 saisons » qui devrait se terminer en décembre. Si aucune espèce sensible (faune ou flore) n'est identifiée d'ici là, la procédure d'aménagement pourra reprendre.

5. Pays de Ludy : affaires scolaires et petite enfance

- Multi-accueil Pause Câlin : mise à jour du règlement de fonctionnement

Concernant les modifications du règlement de fonctionnement, Alain RIGAUD indique qu'il convient de :

- faire apparaître la MSA comme financeur au même titre que la CAF (une famille accueillie est allocataire MSA : Pause Calin n'avait pas encore eu le cas),
- mettre à jour les informations sur la fourniture des repas par le Multi-accueil (et non plus par les familles),
- inscrire que les enfants de moins de 4 mois doivent présenter un certificat médical d'admission du médecin référent, le Dr Mathieu Brocard,
- modifier les modalités de prise en charge avec l'application du plancher de ressources pour le calcul des participations familiales dans les cas suivants :
 - familles ayant des ressources nulles ou inférieures au montant plancher,

- enfants placés en familles d'accueil au titre de l'aide sociale à l'enfance,
- personnes non allocataires ne disposant ni d'avis d'imposition, ni de fiches de salaires ne pouvant justifier de ressources (ex : demandeurs d'asile) et pour les enfants accueillis en famille d'accueil.

Cette proposition de modification est acceptée à l'unanimité (*résultat des votes : 30 pour – 0 contre – 0 abstention*).

● Activités pédagogiques scolaires

Alain RIGAUD précise que, comme chaque année, il est proposé aux écoles de bénéficier d'action en faveur de l'éducation à l'environnement et de la découverte de la science par 2 conventionnement avec des associations qui donnent satisfaction aux écoles depuis plusieurs années à savoir le CPIE du Haut-Jura et l'Association des Petits Débrouillards du Grand Est.

○ Convention avec le CPIE du Haut-Jura

Pour cette année scolaire, il est proposé de conventionner pour 10 séances à répartir sur 3 classes pour un montant de 2 500€.

Alain RIGAUD précise que le CPIE interviendrait également dans les classes sur la thématique climat/énergie dans 4 à 6 classes pour une 20aine de séances si le dispositif « Climassif, le climat change et vous ? » (commission environnement) est validé dans la suite de l'ordre du jour.

La proposition de convention est validé à l'unanimité (*résultat des votes : 30 pour – 0 contre – 0 abstention*).

○ Convention avec l'association des Petits Débrouillards du Grand Est

Pour cette année scolaire, il est proposé de conventionner pour 14 séances à répartir sur 4 classes pour un montant de 3 640 € auxquels s'ajoute l'adhésion à l'association de 40€ soit 3 680€.

Ce renouvellement de convention est également validé par l'ensemble de l'assemblée (*résultat des votes : 30 pour – 0 contre – 0 abstention*).

● Groupe scolaire : étude de faisabilité par le SIDEC du Jura

Alain RIGAUD explique que le RPI Martigna, Montcusel, Villards d'Héria a engagé des réflexions afin de prendre en compte les attentes de l'Éducation nationale et des familles dans un contexte de baisse démographique.

La communauté de communes Jura Sud étant compétente sur les groupes scolaires d'intérêt communautaire, elle propose de financer une étude de faisabilité comme cela a été fait il y a quelques années sur le SIVOS En Sapey et le RPI Châtel-de-Joux, Etival, Les Crozets.

Il est proposé de mener cette étude avec le SIDEC du Jura dans le cadre d'une mise à disposition de services (MADS) pour un montant journalier de 219 €. En prenant en compte les frais de déplacement, la mission coûterait 1 617 € TTC.

Isabelle TISSOT aimerait avoir la tendance des Maires concernés sur les suites ou non de cette étude.

Alain RIGAUD lui précise qu'il est difficile de donner une tendance : ainsi, il n'y a pas eu de suite sur le SIVOS En Sapey mais, en revanche, l'étude a été concluante pour le RPI d'Etival, Les Crozets et Châtel-de-Joux qui bénéficie maintenant d'un groupe scolaire unique.

Denis MOREL ajoute que la difficulté est que ce sont 3 écoles à des endroits différents : il attend de l'étude qu'elle permette d'identifier ce qui est possible ou non.

Alain RIGAUD précise qu'il faut donc partir sur le principe d'équité.

Cette proposition d'étude est validée à l'unanimité (*résultat des votes : 30 pour – 0 contre – 0 abstention*).

6. Culture et Communication

• Renouvellement convention JUMEL

Claude BENIER ROLLET indique qu'il convient de renouveler la convention JUMEL. Il rappelle que le portail JUMEL est un catalogue collectif informatisé des médiathèques du Jura avec une spécificité : l'accès à des ressources numériques pour compléter l'offre faite aux usagers.

L'adhésion annuelle à JUMEL permet donc aux médiathèques du territoire de Jura Sud de proposer aux usagers ce service supplémentaire qu'est l'accès à des ressources numériques en ligne.

La participation annuelle demandée par le conseil départemental est de 0.10 euros par habitants. Le montant pour l'année 2019 est donc de 697.90 €.

Cette proposition de renouvellement est validée par l'ensemble de l'assemblée. (*résultat des votes : 30 pour – 0 contre – 0 abstention*).

Claude BENIER ROLLET dresse à présent un bilan de la fréquentation au musée du jouet : 23 342 visiteurs sur juillet et août ont été reçu avec un jour de point à 2 446 visiteurs.

Ainsi, au 1^{er} octobre, le nombre d'entrées s'élève à hauteur de 42 137 visiteurs sachant que l'objectif en décembre 2019 est de 47 000 : il sera donc certainement atteint.

D'autre part, Claude BENIER ROLLET précise que sur le projet numérique « E-stoires », Jura Sud a obtenu une subvention à hauteur de 51 000 euros de la part de la Région Bourgogne Franche-Comté (coût global du projet : 102 000 euros) et attend également un financement de la part du Département dans le cadre de la DST (Dotation de Solidarité du Territoire).

Claude BENIER ROLLET termine son propos en disant qu'une pochette a été distribué à chaque Maire concernant l'exposition des 50 ans de Vouglans qui aura lieu le 16 novembre à la Tour du Meix avec une inauguration à 10h00 et qui sera amené à se déplacer sur le territoire des 4 communautés de communes et ce jusqu'en 2020. Il invite également ses collègues à participer aux spectacles qui auront lieu fin novembre avec la Compagnie des Chercheurs d'Air qui propose également un stage adulte « clown ».

Daniel TOURNIER précise que ces spectacles et ce stage se dérouleront sur Les Crozets, Les Ronchoux, Châtel-de-Joux et Etival.

7. Tourisme, Commerce et Patrimoine

• Aménagement du site du Regardoir : plan de financement prévisionnel

Jacques ZANINETTA indique que suite au Comité de pilotage de lundi, il demande à autoriser la Communauté de Communes Jura Sud à solliciter les subventions correspondantes au taux maximum auprès des Fonds européens (FEDER), de l'Etat, du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté et du Conseil Départemental du Jura. La Collectivité prenant à sa charge en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions. Ainsi, il convient d'approuver les dépenses prévisionnelles de cet aménagement touristique comme suit :

| Dépenses € HT | |
|---|------------------------------|
| TRANCHE 1 | 2 144 400.00€ |
| -Aménagements préalables | |
| -Espace accueil et logistique | |
| -Espace services & informations | |
| -Espace de loisirs | |
| -Espace de contemplation (T1) | |
| -Espace de réserve | |
| TRANCHE 2 | 401 400.00€ |
| -Espace de contemplation (T2) | |
| -Espace restauration | |
| FRAIS ANNEXES | 509 160.00€ |
| -Programmation & AMO | |
| -Indemnités de concours | |
| -Indemnités de maîtrise d'œuvre (dont OPC) | |
| -Honoraires SPS et contrôleur technique | |
| Etudes techniques complémentaires (sols, topo, étanchéité...) | |
| Assurance construction et aménagement | |
| COUT TOTAL OPERATION | <u>3 054 960.00 €</u> |

Il demande également à autoriser le président à lancer les consultations pour recruter un maître d'œuvre pour la prise en charge de l'aménagement des espaces du site depuis les études préalables jusqu'à la réception des travaux d'aménagement.

Le Président félicite le cabinet Zou pour son travail : dossier très complet, détaillé et travaillé. Il ajoute que c'est un projet d'ampleur qui correspondra certainement très bien aux ambitions des 3 autres communautés de communes avec laquelle la fusion est imminente.

Michel BLASER fait remarquer qu'une adjointe du Commissariat du Massif les a alertés sur le fait qu'il n'y a plus de fonds européens et ce, jusque 2020.

Jacques ZANINETTA lui répond qu'il est au courant et que justement, une réunion avec les financeurs potentiels sera prochainement programmée avec le Parc Naturel du Haut-Jura. Il précise que rien ne sera lancé tant que l'on n'aura pas perçu des notifications de subventions.

Michel BLASER indique qu'il est peut-être un peu prématuré de recruter un architecte alors que nous ne savons pas encore si nous aurons des fonds.

Serge LACROIX précise espérer un financement à hauteur de 60% de subventions au vu de l'ampleur du projet et du fait que nous allons fusionner.

Pascal GAROFALO complète les propos de Serge LACROIX en disant que le cabinet a quantifié le nombre de véhicule qui passe par jour auprès du Regardoir soit, en moyenne, 6 500 véhicules : le cabinet n'a retenu que 5% de ces chiffres pour estimer les véhicules qui s'arrêteraient.

Au vu des échanges, le Président propose de prendre cette délibération en 2 temps. Il propose de valider ce jour le fait d'autoriser des demandes de subventions mais d'autoriser le recrutement d'un maître d'œuvre dans un deuxième temps.

Cette proposition est acceptée par toutes et tous (*résultat des votes : 30 pour – 0 contre – 0 abstention*).

Concernant la Via Ferrata, Jacques ZANINETTA indique que plus de 5000 pass à 2 euros ont été vendus concernant.

Par ailleurs, il informe l'assemblée que les travaux du belvédère de Lect ont été achevés par EDF et inaugurés.

8. Vie sportive et associative

• Vestiaires de Coyron : convention de mise à disposition

Jean-Charles DALLOZ indique qu'il s'agit de mettre à disposition les vestiaires et la salle de convivialité implanté sur la commune de Coyron au stade du Creux. L'objectif est de déléguer la gestion de cet espace au FC Pont de la Pyle.

Une convention pour une durée de 2 ans renouvelables est donc proposée : cette mise à disposition est consentie à titre gratuit et les charges sont à la charge du club. Par ailleurs, la collectivité autorise le Club à louer cet espace mais uniquement à des personnes morales (pas de particulier) avec une priorité donnée aux associations ainsi qu'aux écoles de Jura Sud. Les tarifs appliqués seront définis en concertation avec la communauté de communes Jura Sud.

Cette proposition de convention est validée par toutes et tous (*résultat des votes : 30 pour – 0 contre – 0 abstention*).

9. Environnement et PNR Haut-Jura

• « CLIMASSIF, le climat change, et vous ? » : convention avec CPIE du Haut-Jura

Gérald HUSSON explique que cette opération proposée par le CPIE du Haut-Jura et le CPIE du Haut-Doubs, intitulée « Le climat change, et nous ? » consiste à co-construire avec les territoires concernés des actions d'animation et de sensibilisation à destination du grand public et du milieu scolaire. Il s'agit de développer des actions adaptées aux préoccupations et priorités des territoires en adoptant des démarches ludiques, pédagogiques, attractives et diversifiées tout en répondant aux attentes des collectivités. Les pistes d'actions envisagées sont conférences gesticulées et théâtre forum, expositions ambulantes, stands interactifs, visites de terrain, jeux de rôles coopératifs, ciné débats, participation à des événements déjà existants, etc.

Le plan d'action prévisionnel prévoit pour chaque territoire engagé, des interventions dans 5-6 classes ainsi que l'équivalent de 6 jours auprès du grand public sur 2020.

Le budget total de l'opération est évalué par le CPIE à hauteur de 86 625 € pour 7 territoires avec un financement de 50% provenant du Fond Massif, 20% d'autofinancement des CPIEs et 30% partagés entre les territoires partenaires. Ainsi, le reste à charge pour la CC Jura Sud est évalué à 3 800 €. Fort du succès rencontré par les actions mise en place dans le cadre du dispositif TEPos qui arrive à échéance, il est proposé de valider un accord de principe pour que la CC Jura Sud participe au projet (en attente de la notification du Commissariat de Massif).

Cette convention est validée à l'unanimité (*résultat des votes : 30 pour – 0 contre – 0 abstention*).

• Centrales villageoises : participation

Gérald HUSSON indique que considérant le développement des énergies renouvelables comme véritable enjeu territorial transversal (autonomie énergétique, développement économique local, lien social...), considérant que le projet de Centrales Villageoises du Haut-Jura s'inscrit pleinement dans le cadre de la politique de développement durable menée par la communauté de communes Jura Sud, notamment à travers des actions portées par le dispositif TEPos, il est proposé comme cela est prévu au budget, d'entrer au capital de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif par Actions Simplifiées « Centrales Villageoises du Haut-Jura ».

La souscription au capital de ladite société serait à hauteur de 20 part(s) de 100 euros chacune pour un montant total de 2 000 euros.

Par ailleurs, il est nécessaire de désigner un titulaire et un suppléant au sein de l'assemblée générale de la future SCIC. Gérald Husson précise qu'il ne peut pas être ni titulaire ni suppléant à cette assemblée générale au titre de la collectivité car déjà engagé à un autre titre.

Après échange, Pascal GAROFALO est désigné titulaire et Serge LACROIX, suppléant.

(résultat des votes : 30 pour – 0 contre – 0 abstention).

● Opération de revitalisation territoriale (ORT) : convention multipartite

Gérald HUSSON rappelle le contexte avec :

- la loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (Elan) du 23 novembre 2018 créant dans son article 157 l'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) ;
- le contrat de revitalisation signé le 16 avril 2019 par la commune de Moirans-en-Montagne, la communauté de Communes Jura Sud et la Région Bourgogne-Franche-Comté, suite à l'appel à manifestation d'intérêt porté par la Région Bourgogne-Franche-Comté en faveur de 40 bourgs centres de la Région.

L'Opération de Revitalisation de Territoire vise à renforcer la mise en œuvre d'un projet global de revitalisation d'un bourg centre par une requalification d'ensemble d'un centre-ville dont elle facilite la rénovation du parc de logements, de locaux commerciaux et artisanaux, et plus globalement, le tissu urbain pour créer un cadre attractif propice au développement à long terme du territoire.

Dans un périmètre défini, nommé périmètre ORT, le territoire et les projets portés aujourd'hui par la commune de Moirans-en-Montagne et la communauté de communes Jura Sud pourraient bénéficier dans le cadre de l'Opération de Revitalisation de Territoire de nouveaux droits juridiques et fiscaux pour mieux maîtriser le foncier, favoriser la réhabilitation de l'habitat, renforcer l'attractivité commerciale, faciliter les projets à travers des dispositifs expérimentaux.

Ainsi, la Convention-cadre pluriannuelle Opération de Revitalisation de Territoire liera la commune de Moirans-en-Montagne, la Communauté de Communes Jura Sud, l'Etat et le groupe Caisse des Dépôts et Consignations autour d'un plan d'actions et d'un périmètre définis en annexes qui seront modifiables par avenant. Celles décrites aujourd'hui correspondent à des projets déjà identifiés par ailleurs (le plan d'actions est remis sur table aux conseillers communautaires).

Cette convention ne donne pas de moyens financiers supplémentaires mais elle donne un appui dans les demandes de financement (reconnaissance du projet).

Gérald HUSSON précise que l'idée est de renforcer la démarche en gagnant du cadre.

Serge LACROIX indique que le conseil municipal de la commune de Moirans-en-Montagne a délibéré favorablement à l'unanimité jeudi dernier. Il indique que ce sera la première commune à délibérer dans le Jura et la deuxième dans la Région Bourgogne Franche-Comté.

Le Président les félicite.

Denis MOREL demande si les particuliers peuvent prétendre à des subventions en prenant l'exemple d'un ravalement de façade.

Gérald HUSSON l'invite à se rapprocher de la future OPAH qui sera mise en place à l'échelle de Jura Sud et qui est une action intégrée dans l'ORT.

Cette convention est validée par l'ensemble de l'assemblée (résultat des votes : 30 pour – 0 contre – 0 abstention).

● PLUi : débat sur le projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

Gérald HUSSON commence par indiquer que le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) est la pièce maîtresse du PLUi, le cœur du projet politique. Il rappelle les différentes étapes préalables commencées depuis septembre 2017 et qui ont amené la construction de ce PADD : diagnostic territorial prospectif et état initial de l'environnement réalisés par le PNR et le Bureau d'études MTDA. Il évoque également les instances de gouvernance qui ont été mises en place tout au long de la procédure : Comités de pilotage, ateliers thématiques, ateliers territoriaux, réunions publiques, réunions PPA, etc. Celles-ci ont permis de mettre en place une large concertation autour de ce projet de PLUi et plus particulièrement autour du PADD. Ainsi, sur la base du diagnostic, plusieurs réunions de travail avec les membres du Comité de pilotage Jura Sud ont permis de formaliser l'écriture du PADD intercommunal.

Gérald HUSSON signale que ce PADD a été débattu entre le mois de mai et de juillet 2019 dans les 17 conseils municipaux qui composent le territoire de Jura Sud. Le sujet semble donc maîtrisé cependant il n'en demeure pas

moins un passage obligé devant le conseil communautaire. Il énumère donc les trois grands axes et les orientations qui en découlent dans un niveau de détail relativement fin.

Pascal GAROFALO reprend la parole pour évoquer le fait que ce PADD inscrit « dans le marbre » les grandes orientations qui découlent du projet de territoire de Jura Sud et qui ont fait l'objet de nombreuses discussions depuis maintenant plus de trois ans. Toutefois ce PADD va plus loin sur des questions comme l'énergie qui est une thématique de plus en plus importante et récurrente sur le territoire de Jura Sud.

Le Président souligne également le fait que ce PADD a été très bien construit notamment dans les deux premiers axes où l'ambition des communes en matière de développement économique, touristique, commercial et de services publics est très présente. Au niveau de l'accroissement de la population, chaque commune s'y retrouve puisqu'elle dispose toute d'une part de logements à créer d'ici 2030. On se situe vraiment dans un document ambitieux qui représente l'intercommunalité. Avec le passage dans toutes les communes de ce document écrit et préparé en amont du conseil communautaire, le PADD ne peut être que bien compris.

Gérald HUSSON enchaîne en disant qu'il y a eu un gros travail de fait pour arriver à ce qu'il n'y ait pas de mauvaise compréhension du document lors des différentes assemblées (conseils municipaux et conseil communautaire).

Après débat du conseil communautaire sur les orientations générales du PADD, ce débat est formalisé par délibération mise au vote qui sera transmise en sous-préfecture et fera l'objet d'un affichage au siège de la communauté de communes durant un mois.

Gérald HUSSON félicite Maxime BACHETTI pour le travail effectué sur le sujet.

(résultat des votes : 30 pour – 0 contre – 0 abstention).

- **PLU Lavancia-Epercy :**

- **Droit de préemption**

Gérald HUSSON précise que, suite à la délibération du conseil communautaire en date du 11 juillet 2019 approuvant le PLU de Lavancia-Epercy, le conseil communautaire peut décider d'instaurer le droit de préemption urbain (DPU) au conseil municipal de Lavancia-Epercy. Le DPU permettra à la commune d'être prioritaire sur la vente d'un bien en vue de la réalisation d'opérations d'aménagement urbain.

(résultat des votes : 30 pour – 0 contre – 0 abstention).

- **Périmètre délimité des abords de l'église Saint-Georges**

Gérald HUSSON explique que, ce périmètre Délimité des Abords proposé par l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) et soumis à l'enquête publique conjointe du PLU (février-mars 2019) n'est plus adapté à la réalité du terrain ainsi qu'aux enjeux patrimoniaux et paysagers de ce site inscrit. Le conseil communautaire décide donc de donner un avis favorable sur le périmètre défini et proposé par l'ABF.

(résultat des votes : 30 pour – 0 contre – 0 abstention).

- **Obligation de dépôt d'une déclaration préalable à l'édification de clôture (zones U et AU)**

Gérald HUSSON précise que, suite à la délibération du conseil communautaire en date du 11 juillet 2019 approuvant le PLU de Lavancia-Epercy, il est proposé au conseil communautaire de soumettre l'édification des clôtures à une procédure de déclaration préalable, sur l'ensemble des zones U et AU du PLU de Lavancia-Epercy.

(résultat des votes : 30 pour – 0 contre – 0 abstention).

○ **Obligation de dépôt d'une déclaration préalable pour travaux de ravalement de façades**

Gérald HUSSON indique que suite à la délibération du conseil communautaire en date du 11 juillet 2019 approuvant le PLU de Lavancia-Epercy, il est proposé au conseil communautaire de soumettre les travaux de ravalement de façades au régime de déclaration sur l'ensemble du territoire communal de Lavancia-Epercy.

(résultat des votes : 30 pour – 0 contre – 0 abstention).

10. Communications diverses

● **Exposition « 50 ans Vouglans »**

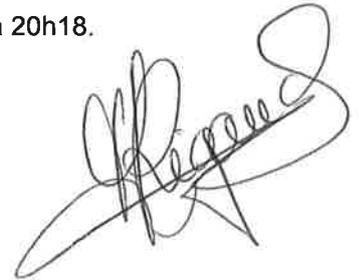
Dans la continuité de la manifestation d'août 2018, une exposition retraçant le contexte historique, scientifique et environnemental du barrage sera visible à partir du 16 novembre à la Tour du Meix dans un premier temps puis en tournée sur le territoire des 4 communautés de communes.

● **Conseils communautaires**

Pascal GAROFALO indique que nous aurons certainement encore 2 conseils communautaires d'ici cette fin d'année 2019.

Le Président demande s'il y a des questions.

Personne ne se manifestant, il remercie l'ensemble de l'assemblée et lève la séance à 20h18.



APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 10 10 19

Le Président,

Les conseillers communautaires,

The image displays a collection of approximately 20 handwritten signatures in blue, black, and green ink, arranged in a loose grid. The signatures vary in style and legibility. Some are highly stylized and abstract, while others are more clearly written. A few legible signatures include "S. GO" and "C. Campese". The signatures are scattered across the page, with some overlapping or written close together.